

MAIRIE D'ILLANGE

ARRETE

N° 2025-055 du 8 juillet 2025

Portant sur l'occupation du domaine public,
Pour livraison rue des Oeillets



MARC LUCCHINI
MAIRE

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-6, L2215-4 et L2215-5,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière, article L113-2,

VU la demande de M. DESIRO Roberto 17, rue des Roses 57970 ILLANGE, qui souhaite occuper temporairement le domaine public au niveau du 11 rue des Oeillets 57970 Illange

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant la livraison,

ARRETE :

Article 1 : M. DESIRO Roberto est autorisé à occuper le domaine public au niveau du 11 rue des Oeillets et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y stationner un camion de livraison.

La circulation sera neutralisée sur une demi-chaussée.

Cette autorisation est accordée pour le **vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h**.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son emplacement. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. DESIRO Roberto
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n°2025-055
a été publié le 08 juillet 2025

Illange, le 08 juillet 2025
Le Maire,

